



**Comment faire pour y participer ?**  
**Remplissez le bulletin d'adhésion et envoyez le**

 **par mail à**

[mdph.comitedesusagers@aisne.fr](mailto:mdph.comitedesusagers@aisne.fr)

 **ou par courrier à**

MDPH de l'Aisne - Comité des usagers  
28 rue Fernand Christ - 02000 LAON

**Les candidatures sont attendues pour le 30 juin 2022 au plus tard.**

**APPEL À  
CANDIDATURE**

**VOUS AVEZ  
LA PAROLE**



Conception & Impression : Conseil départemental de l'Aisne - Mai 2022

**La Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Aisne  
installera prochainement un comité des usagers de la MDPH**

## Le comité d'usagers qu'est-ce que c'est ?

Le comité des usagers est une instance d'information et de consultation réunissant des personnes en situation de handicap, parents ou aidants. Cette instance sera composée d'environ 30 personnes et se voudra être la plus représentative des personnes en situation de handicap.

## Un comité d'usagers pour quoi faire ?

Son objectif est de permettre aux personnes en situation de handicap et à leur famille de participer à la vie de la MDPH, de proposer des améliorations et d'être informées des évolutions autour du handicap.

## Les différents thèmes abordés pourront par exemple concerner :

- + Remplir un dossier MDPH
- + Faire sa demande en ligne
- + L'accès aux droits et à l'information
- + L'accueil des personnes en situation de handicap
- + La mise en oeuvre des orientations prononcées par la CDAPH



Une sélection des candidatures, courant juillet 2022, déterminera la composition du groupe, en fonction de plusieurs critères de représentativité.

